

Accompagnement des élèves en situations de handicap **Halte au mépris !**

La FSU de Loire-Atlantique a organisé une réunion des AESH mercredi 12 octobre à Nantes. Le bilan de rentrée dans les écoles et établissements du département est accablant. La situation est tellement dégradée que la FSU en appelle solennellement aux autorités et à l'ensemble des professionnels de l'éducation et des parents d'élèves pour qu'ils et elles entendent le cri d'alarme qui est lancé par la profession.

Manque de moyens dans les écoles et les établissements

Le manque de personnels pour accomplir toutes les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap est immense. Les élèves et les AESH sont soumis à une forme de maltraitance qui n'est pas supportable. Les élèves ne sont pas accompagnés à la hauteur de ce que la MDPH prescrit. Les AESH n'ont plus le choix qu'entre souffrir en silence, désobéir à certaines des injonctions dont on les accable ou encore démissionner. Le métier, pourtant passionnant et d'une utilité sociale incontestable, souffre d'une perte de sens et d'une absence totale de considération.

Missions aux contours toujours élargis

Les affectations des élèves ne répondent pas toujours aux notifications prévues, faute de place dans les dispositifs qui devraient les accueillir. Des élèves relevant d'instituts médico-sociaux sont accueillis en ULIS, des élèves relevant d'ULIS sont accueillis en milieu ordinaire sans accompagnement... En conséquence les missions des AESH s'étendent au-delà du supportable. Ils et elles accompagnent les élèves dans leur travail scolaire en classe ou hors la classe, mais ils et elles aident aussi les élèves au moment des repas, voire pour les transferts aux toilettes et doivent même parfois occuper des élèves dont la présence en classe n'est pas possible en raison du handicap.

Organisations absurdes

Les organisations qui découlent du manque de personnels et des affectations inadaptées conduisent à une série d'absurdités : les AESH sont mutualisés pour permettre de rogner la quotité horaire des accompagnements afin que tous les élèves soient accompagnés un peu. Pour respecter des horaires toujours plus contraints, des AESH doivent quitter les élèves qu'ils accompagnent en classe en plein milieu du cours pour aller dans une autre classe ou pour prendre leurs 45 minutes de pause méridienne. Certains élèves sont renvoyés chez elles-eux une partie de la semaine faute d'accompagnant·es disponibles. Les emplois du temps des AESH ne sont jamais fixés et changent parfois de la veille pour le lendemain.

Baisses de salaires

Une disposition juridique impose depuis peu aux collectivités territoriales de prendre en charge la rémunération des AESH sur le temps périscolaire (notamment lors de l'accompagnement des élèves pour le repas du midi). Plusieurs AESH travaillant en collège ont reçu ces derniers jours un courrier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique les enjoignant de signer un deuxième contrat de travail en plus de celui qu'ils et elles ont signé avec l'Éducation Nationale. Ces contrats prévoient qu'ils et elles seront payés en vacances, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunérés en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie.

Les AESH réunies ce mercredi 12 octobre soutenu-es par la FSU dénoncent le fait qu'ils et elles doivent faire les frais d'une mise en conformité administrative entre l'État et les collectivités. Ce nouveau revers ajouté à toutes les difficultés du métier les conduisent aux résolutions suivantes :

1. Ils et elles appellent l'ensemble des AESH à ne pas signer ces nouveaux contrats tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites.
2. Ils et elles continuent de revendiquer des augmentations significatives de salaires, la fin des temps partiels imposés qui s'accompagnent de salaires indécents, la réduction du temps de travail, la titularisation de tous les personnels dans un corps de la fonction publique d'État, et des formations professionnelles adaptées à leurs conditions d'exercice.
3. Ils et elles appellent les AESH du département à un **rassemblement** et à une **conférence de presse le jeudi 20 octobre à 17h30** devant les locaux du Conseil Départemental à Nantes où se tiendra un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) regroupant l'État, le département, les représentants des parents d'élèves, des personnels et des élus.
4. Ils et elles appellent les AESH du département à se prendre en photo avec des pancartes portant leurs revendications et à **inonder les réseaux sociaux avec le Hashtag #AESHhalteaumépris le 3 décembre prochain**, journée internationale des personnes handicapées.
5. Ils et elles s'adressent directement à Madame la Rectrice, à Monsieur le président du Conseil Départemental, Madame la présidente de la Région, aux maires et aux députés du département, ainsi qu'à l'ensemble des associations de défense des jeunes handicapés et des fédérations de parents d'élèves pour **qu'une réunion de crise soit organisée dans les plus brefs délais** à Nantes afin de trouver les voies d'un sauvetage de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et la revalorisation matérielle et symbolique du métier d'AESH.
6. Ils et elles appellent tout·es les AESH du département à une prochaine réunion qui sera organisée sur le temps de travail (réunion d'information syndicale) le **mercredi 9 novembre 2022 à partir de 10h30** à la Maison des Syndicats.
7. Ils et elles s'adressent à tous leurs collègues de France pour mettre en discussion le projet d'états généraux des AESH afin d'en finir avec le mépris.